



Débat public portant sur le projet d'énergies renouvelables HORIZEO

Décision des maîtres d'ouvrage ENGIE, NEOEN et RTE
31 mai 2022



NEOEN



1. Cadre législatif et réglementaire

La présente décision des maîtres d'ouvrage ENGIE, NEOEN et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) est prise dans le cadre législatif et réglementaire et au vu des éléments qui sont rappelés ci-dessous :

- Le code de l'environnement et notamment ses articles L. 121-1 et suivants et articles R. 121-1 et suivants ;
- La saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par ENGIE, NEOEN, RTE et la municipalité de SAUCATS en date du 20 novembre 2020 ;
- La décision de la CNDP en date du 2 décembre 2020 d'organiser un débat public sur le projet HORIZEO ;
- La décision de la CNDP en date du 13 janvier 2021 nommant le président de la Commission particulière du débat public (CPDP) ;
- La décision de la CNDP en date du 3 février 2021 nommant les membres de la CPDP ;
- Les observations du public pendant le débat public qui s'est tenu du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022 ;
- Le compte-rendu du débat public par la CPDP publié le 9 mars 2022 ;
- Le bilan du débat public par la CNDP publié le 9 mars 2022.

2. Le déroulement du débat public

Le débat public s'est tenu entre le 9 septembre 2021 et le 9 janvier 2022. Une large palette d'outils a été déployée pour favoriser la participation du plus grand nombre, notamment :

- 6 réunions publiques entre le 9 septembre et le 14 décembre ;
- 19 points de contact dans divers lieux de la Métropole de Bordeaux, de la Communauté de communes de Montesquieu, en Gironde et dans les Landes ;
- 3 réunions de proximité à Saucats ;
- 7 visites de terrain (site de Saucats et parcs photovoltaïques de Cestas, Salaunes et Brach) ;
- 4 ateliers numériques de controverse ;
- 5 ateliers thématiques ;
- 1 panel de 16 citoyens tirés au sort venant de différentes régions, constitué et animé durant toute la durée du débat public par la CPDP ;
- Un atelier des alternatives ayant donné lieu à 4 scénarios alternatifs.

Pour faciliter l'appropriation du projet, les supports suivants ont été mis à disposition du public lors des rencontres publiques :

- 5 kakémonos (présentation du projet, de ses composantes, des acteurs, du modèle économique et des implications du projet) ;
- 1 carte du territoire du projet, positionnant l'aire d'étude du projet, en grand format (3 mètres par 3) utilisée durant les réunions publiques et les points de contact ;
- Outil 360 proposant des vues 3D des équipements depuis plusieurs localisations à l'intérieur et à l'extérieur du site ;
- Outils de médiation : des maquettes pour illustrer le fonctionnement des batteries de stockage et d'un véhicule fonctionnant à l'hydrogène, l'apport d'un modèle de panneau photovoltaïque et d'une section de câble de raccordement électrique.

Le site internet fut l'un des outils essentiels du débat : 753 avis, questions et commentaires y ont été déposés au total, ainsi que 52 contributions et cahiers d'acteurs. Chaque question a fait l'objet d'une réponse sous deux semaines de la part des maîtres d'ouvrage.

Le débat a permis aux maîtres d'ouvrage de recueillir une grande diversité d'expressions, et ce sur différentes échelles (notamment : la Métropole de Bordeaux, la Communauté de communes de Montesquieu, la commune de Saucats).

3. Enseignements que les maîtres d'ouvrage tirent du débat public

Le débat public a permis aux parties prenantes de consulter le dossier du maître d'ouvrage et de formuler un avis sur la poursuite du projet. Il a porté sur l'opportunité du projet et l'analyse plus fine de la place que peuvent occuper chacune des briques technologiques proposées.

3.1. Sur l'opportunité du projet

Lors du débat, la CPDP a souhaité que soit présenté le contexte énergétique dans lequel s'inscrit le projet. Il a ainsi été fait état des prévisions **de croissance des besoins en électricité, notamment renouvelable**. Les **objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique** ont également été détaillés et partagés de manière consensuelle avec le grand public, comme l'indique le compte-rendu de la CPDP.

Ces objectifs sont portés dans un ensemble de documents de planification nationaux et régionaux énoncés ci-après :

- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine ;
- La feuille de route environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine (NEO TERRA) ;
- Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) ;
- La stratégie de l'Etat pour le développement des Energies Renouvelables en Gironde.

RTE a de nouveau reçu comme mission - dans son contrat de service public avec l'Etat de mars 2022 - de contribuer à l'atteinte de ces objectifs en raccordant au réseau électrique les énergies renouvelables et en les intégrant au système électrique.

Le débat public a par la suite bénéficié de la publication de deux études¹ sur le sujet à l'automne 2021, mettant en évidence deux faits qui devraient structurer la politique énergétique nationale dans les prochaines années : la nécessité de diminuer la consommation globale d'énergie et l'importance d'augmenter la production d'électricité d'origine renouvelable. Il est également à souligner que quelques participants ont pu remettre en cause le développement des énergies renouvelables en soulignant l'importance du nucléaire pour le mix énergétique français et son nécessaire développement pour les prochaines années. Dans ce cadre, l'atelier des alternatives et scénarios a permis aux parties prenantes qui le souhaitaient de produire des scénarios variés pour questionner l'opportunité du projet HORIZEO. Les scénarios n°1 et 4, intitulés respectivement *Sobriété renforcée*

¹ RTE , 25/10/2021, *Futurs énergétiques 2050* et Association NégaWatt, 26/10/2021, *La Transition énergétique au cœur d'une transition sociétale*.

et *Nucléaire prépondérant*, proposent ainsi des visions de choix énergétiques contrastés, davantage à destination du législateur que des porteurs de projets.

Dans un second temps, le débat a mis en lumière les souhaits du public concernant la priorisation des sites d'accueil pour le développement du solaire, mais aussi la nécessaire ouverture et diversification des critères des sites d'implantation de projets photovoltaïques. A l'image des rédacteurs du scénario n°2 nommé *Sites anthropisés bâtis et non-bâtis*, de nombreux participants ont remis en cause le principe d'implanter un parc photovoltaïque sur le site présenté. Les raisons évoquées, notamment les impacts en matière de défrichement, ont mis en avant la nécessité de privilégier des sites artificialisés pour produire de l'électricité d'origine photovoltaïque (décharges, parkings, toits, carrières, etc.), voire de ne lancer des projets tels qu'HORIZEO qu'une fois l'ensemble des sites artificialisés de Nouvelle-Aquitaine équipés. Pour certains, l'utilisation de terres agricoles à proximité de l'aire d'étude pourrait être préférable.

La localisation d'HORIZEO a fait partie des points les plus discutés du débat. A ce sujet, les maîtres d'ouvrage ont pu exprimer le fait qu'ils accordent la priorité au développement de projets sur des sites artificialisés. Cependant, ces derniers représentent un ensemble limité de sites. Ils sont le plus souvent de taille modeste, parfois éloignés du réseau électrique, sur des terrains complexes (décharges, carrières, mines, sites et sols pollués, ...), venant renchérir de manière significative le coût de production de l'énergie. Aussi, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique en délais et en volume, les maîtres d'ouvrage considèrent qu'il est nécessaire d'étudier également des projets plus conséquents sur d'autres types de terrains, y compris sylvicoles.

Pendant le débat public, les maîtres d'ouvrage ont rappelé à plusieurs reprises le caractère unique du site identifié pour HORIZEO. Il présente en effet un ensemble de conditions favorables qui, additionnées, créent une opportunité sans précédent :

- Une parcelle d'environ 2 000 hectares appartenant à un groupement forestier, divisée en deux parties entièrement clôturées, inaccessibles au public, aujourd'hui exploitées pour de la production industrielle de bois, des chasses privées ainsi que d'autres usages récréatifs comme le ball trap et le tir longue distance ;
- La proximité au poste électrique de Saucats (3,5 km à vol d'oiseau) qui dispose d'une très grande capacité d'injection d'électricité sur le réseau ;
- Le fort potentiel d'ensoleillement au niveau de l'aire d'étude ;
- Un retour d'expérience de plus 15 années de développement du photovoltaïque au sol sur des zones naturelles sylvicoles ;
- La proximité de l'aire métropolitaine bordelaise, un pôle d'attractivité fortement consommateur d'énergies ;
- La proximité immédiate d'une conduite de gaz qui pourrait permettre, à terme, la réinjection d'hydrogène renouvelable ;
- L'accessibilité du terrain, un atout pour les phases de travaux et d'exploitation.

Le concept de plateforme énergétique associant parc photovoltaïque, électrolyseur, centre de données, agri-énergie et stockage par batterie, à l'origine des synergies entre les activités et des possibilités d'innovations, **n'a été que modestement abordé par les participants du débat public.** Les maîtres d'ouvrage ont toutefois entendu quelques propositions, telles que la valorisation à des fins médicales de l'oxygène résiduel produit par l'électrolyseur ou encore la valorisation de la chaleur fatale produite par cette même brique dans le cadre des activités agricoles de la plateforme. Enfin, des questionnements ont porté sur la part d'électricité issue du parc photovoltaïque pour l'alimentation des briques consommatrices ou encore sur la possibilité de développer des solutions de stockage d'énergie sous forme d'hydrogène associé à des piles à hydrogène.

3.2. Sur les éléments constitutifs du projet

Les expressions partagées lors du débat public ont mis en évidence un réel intérêt des participants pour les modalités de réalisation du projet, notamment concernant les sujets suivants :

Le parc photovoltaïque : De nombreuses voix ont souhaité privilégier l'implantation des parcs photovoltaïques sur des surfaces dégradées ou artificialisées, sans s'opposer systématiquement à leur implantation en milieu naturel, sur des espaces considérés comme complémentaires et nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux. Bien que le solaire photovoltaïque soit en général bien accueilli, la surface défrichée a été souvent jugée trop importante, sans pour autant qu'un dimensionnement alternatif ne soit proposé et puisse faire consensus.

Cette position est souvent justifiée par des craintes en regard d'éventuels risques qui seraient associés à la plateforme et des craintes de pertes des fonctionnalités des sols (biodiversité, services écosystémiques rendus et usages).

Une implantation "en mosaïque" semblerait à privilégier selon un certain nombre de participants au débat, en lien avec une intégration paysagère réfléchie et concertée.

La densité de panneaux a également été abordée, notamment dans le cadre de la rédaction du scénario alternatif n°3.

Un point d'inquiétude a également résidé dans l'usage futur des surfaces non concernées par l'aménagement du projet : certains ont demandé un engagement des maîtres d'ouvrage à ce que la taille du parc n'évolue pas à la hausse ultérieurement.

Enfin, certaines parties prenantes se sont montrées sensibles aux questions relatives à la fin de vie du projet (démantèlement, recyclage et remise en état du site).

Le centre de données : Certains participants au débat public ont contesté l'implantation d'un centre de données en milieu naturel, estimant que des surfaces dégradées ou artificialisées seraient plus adaptées pour l'accueil d'un tel équipement.

Plus généralement, le public a questionné la pertinence des centres de données pour deux autres raisons principales. D'abord une objection, qui interroge un modèle de société basé sur le numérique, ensuite, une consommation énergétique qui remettrait en cause l'intérêt de tels équipements, alors même que le projet HORIZEO, en permettant l'alimentation directe d'un centre de données en énergie renouvelable, constituait pour les maîtres d'ouvrage un élément de réponse à ce constat.

Le stockage par batteries : le concept de stockage énergétique ne fut pas ou peu remis en cause, mais le dimensionnement proposé des batteries est considéré par quelques-uns comme insuffisant en regard de la puissance du parc photovoltaïque. Des craintes ont également été exprimées concernant le risque d'incendie et les potentielles pollutions associées. Enfin, des technologies alternatives ont été proposées à plusieurs reprises en remplacement de la technologie Lithium-ion aujourd'hui envisagée : le stockage thermique ou le stockage sous forme d'hydrogène, associé à une pile à combustible.

L'électrolyseur : L'intérêt de la production d'hydrogène vert a été partagé, sans pour autant que des usages locaux autres que la mobilité envisagée par la maîtrise d'ouvrage n'aient été identifiés. Cette brique génère quatre inquiétudes principales : le risque d'explosion ; les impacts sur la circulation ; les impacts sur l'eau (prélèvements et rejets) et l'évolution de la capacité de production ou stockage du site qui aurait pour conséquence un passage au seuil SEVESO.

En outre, l'électrolyseur a généré deux grands questionnements de la part du public : l'identification des débouchés locaux de la production d'hydrogène vert et la pertinence de son dimensionnement parfois jugé trop peu important au regard des besoins futurs en mobilité verte.

L'agri-énergie : La brique agrivoltaïque a reçu un accueil favorable, et nombre de parties prenantes souhaiteraient une augmentation de la superficie proposée. Il a été proposé de valoriser cette brique en nouant des partenariats locaux concernant son développement (partenariats techniques ou financiers). L'association de la Chambre d'Agriculture au développement et au suivi, mais également de parties prenantes agricoles tierces, ainsi que la mise en place d'une zone témoin ont par exemple été évoquées à plusieurs reprises. Le souhait d'ouvrir le capital de la société de projet portant la brique agri-énergie aux exploitants agricoles et aux collectivités associées au Projet Alimentaire Territorial, a par ailleurs été exprimé.

3.3. Sur les conséquences du projet

Le défrichement et les boisements compensateurs : Le défrichement, dont l'ampleur n'est pas inédite sur le territoire néo-aquitain, a été largement abordé durant le débat public. De la même façon, la thématique des boisements compensateurs et de la garantie de leur réalisation a donné lieu à de nombreuses prises de positions et demandes d'informations complémentaires. Certaines parties prenantes, notamment locales et associatives, ont exprimé leur volonté de prendre part au processus de définition et au contrôle de la réalisation des boisements compensateurs. Il a par ailleurs été demandé aux maîtres d'ouvrage d'intégrer une diversité des essences au sein des parcelles choisies pour ces boisements, de se rapprocher du Fonds stratégique de la Forêt et du Bois², de reboiser au plus proche du site du projet, ou encore de reboiser des parcelles qui n'avaient jusqu'alors pas de vocation sylvicole, afin d'augmenter la surface nette forestière.

La gestion des risques : Sujet largement débattu durant ces quatre mois de débat, la gestion des risques est apparue comme un facteur clé de l'accueil du projet sur le territoire. Les maîtres d'ouvrage ont entendu les préoccupations et attentes des parties prenantes à ce sujet, particulièrement portées par les parties prenantes locales. Il a ainsi été exprimé le souhait de compléter les études présentées au cours du débat, d'adopter une approche extra-réglementaire en matière de prévention des risques, d'apporter des garanties contre les risques cumulés, d'associer les parties prenantes aux études, mesures et suivis réalisés et à réaliser.

S'agissant du risque incendie, un souhait d'information concernant les retours d'expériences sur les parcs photovoltaïques en exploitation a été émis.

Concernant le risque d'inondation, l'impact du défrichement sur les régimes hydrauliques a été l'objet de nombreuses préoccupations. Comme pour le risque d'incendie, les parties prenantes, notamment locales, se sont montrées très attentives à ce que le projet n'augmente ni leurs occurrences, ni leurs intensités.

Les effets microclimatiques : L'impact des infrastructures sur les effets microclimatiques est progressivement monté à l'agenda durant le débat. Les participants ont notamment mentionné la création d'un éventuel îlot de chaleur, les effets sur le régime d'enneigement ou encore la modification de l'aérodynamique.

Le bilan carbone : Le bilan carbone fut un sujet particulièrement discuté par les parties prenantes : tant les résultats que la méthodologie appliquée intéressent. Deux axes principaux ont notamment été abordés : le bilan carbone du solaire photovoltaïque comparé aux autres moyens de production électrique, et l'impact du défrichement sur le bilan carbone complet du projet. Plus globalement, pour

² Le fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) a été créé par l'article 47 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014. Il vise à renforcer la compétitivité de la filière, en soutenant l'investissement forestier, l'animation territoriale et la recherche-développement.

les participants au débat public, la démonstration d'un bilan carbone complet et favorable est un prérequis à ce projet.

La biodiversité, les milieux et les mesures de suivi : Des souhaits de renforcement des études sur des aspects généralement peu traités ont été exprimés ainsi qu'un élargissement du périmètre de l'état initial. Le sujet des milieux a principalement été abordé sous l'angle des zones humides et lagunes, et de leurs fonctionnalités. Des garanties ont parfois été sollicitées quant à leur maintien. Les sujets de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols ont fait partie des principales thématiques évoquées. Enfin, les inquiétudes de certaines parties prenantes se traduisent également dans le besoin d'application de mesures de suivi, pour confirmer la bonne application des mesures ERC (A)³ et leur efficacité.

3.4. Sur l'insertion du projet sur le territoire

Les retombées économiques : La question de l'ancrage du projet dans l'économie territoriale (du national au micro-local) a été un point important du débat pour un grand nombre de parties prenantes. Ainsi, une sensibilité forte existe au sujet de l'approvisionnement en panneaux et autres équipements composant la plateforme, du recours à des entreprises locales (chantier et équipements, clauses d'insertion), et sur la création d'emplois liés au projet.

La filière photovoltaïque est en outre au cœur de nombreuses préoccupations, tant sur le sujet des pays d'origine des modules, que des conditions sociales de leur fabrication. En ce sens, des demandes de précisions sur l'origine des modules ont été formulées. Pour un nombre important de parties prenantes, ce projet doit être l'occasion de participer à la structuration d'une filière photovoltaïque nationale voire locale (échelle régionale). Certains participants ont ainsi mentionné le site de recyclage de panneaux photovoltaïques nouvellement mis en service à Saint-Loubès, en Gironde.

La gouvernance du projet : Le débat public a été l'occasion pour le public de partager sa vision de la gouvernance du projet, et de proposer un certain nombre de mesures parmi lesquelles l'ouverture du projet au financement participatif, la mise en œuvre d'une gouvernance partagée en invitant les collectivités à entrer au capital du projet, mais également la création d'un comité de surveillance ou de suivi regroupant par exemple des associations environnementales, des citoyens, des scientifiques, des élus et des collectivités.

Les débouchés : De nombreuses parties prenantes, principalement au niveau local, souhaitent assurer une valorisation territoriale des productions du projet HORIZEO. Ainsi, une interrogation forte repose sur les bénéficiaires du centre de données (grands groupes internationaux vs clients locaux), et dans une moindre mesure, des bénéficiaires de la production agricole de la brique agri-énergie (cantines d'écoles, AMAP...), de l'hydrogène vert produit par l'électrolyseur (exemple de la filière aéronautique et du E-kérosène, transports publics locaux, de pompes à disposition du public...). Enfin, le souhait de bénéficier localement de l'électricité renouvelable produite à des tarifs préférentiels a largement été partagé.

³ Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner

Les mesures d'accompagnement : Les parties prenantes ont pu exprimer leur volonté de bénéficier d'actions de soutien à des projets de végétalisation de Saucats, d'un accompagnement financier pour les habitants souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique, de créer un éco-lieu sur l'aire d'étude du projet, mais également de valoriser le projet en créant des points de vue sur le parc photovoltaïque avec des panneaux explicatifs sur les énergies renouvelables le long du Chemin de Saint Jacques de Compostelle, ou encore en organisant des visites guidées de la plateforme.

4. La décision des maîtres d'ouvrage

Sur la base des enseignements tirés du débat public, du bilan de la CNDP et du compte-rendu qui a été réalisé par la CPDP et considérant les différents éléments de contexte évoqués dans le présent document, les maîtres d'ouvrage décident de **poursuivre le développement du projet HORIZEO et de son raccordement électrique** selon les modalités suivantes :

4.1. Les éléments constitutifs du projet HORIZEO

Les maîtres d'ouvrage décident de :

- Confirmer la pertinence de **l'aire d'études du projet**, notamment au regard de ses **caractéristiques** et sa **proximité immédiate** au poste RTE de Saucats ;
- **Conserver la puissance du parc photovoltaïque**, si la prise en compte des enjeux environnementaux, la gestion des risques et les modalités techniques le permettent ;
- **Déplacer le centre de données** hors de l'aire d'étude d'HORIZEO, **dans une zone artificialisée voire urbaine**, avec une alimentation à 100% en énergies renouvelables, en étudiant prioritairement les sites permettant une alimentation par HORIZEO (par raccordement ou contrat d'achat d'électricité) ou un raccordement direct à un parc photovoltaïque ainsi qu'une valorisation de sa chaleur fatale ;
- **Conserver les batteries de stockage** avec un objectif de puissance de 40 MW ;
- **Conserver la brique « agri-énergie »** sur une surface de 10 à 25 ha ;
- Etudier la possibilité d'**augmenter la surface dédiée aux activités agricoles au sein de la zone d'étude du projet** ;

S'il est difficile d'envisager une surface supérieure à 25 ha pour l'agri-énergie, les maîtres d'ouvrage souhaitent favoriser les coactivités agricoles et photovoltaïques et s'engagent à en étudier toutes les formes pertinentes au regard de l'aptitude des sols.

- **Poursuivre l'étude de l'implantation et de la puissance de l'électrolyseur**, visant à produire de l'hydrogène renouvelable, au regard de l'identification des **usages potentiels** et des expressions qui seront recueillies au cours de la phase de concertation. Les maîtres d'ouvrage confirment par ailleurs que la puissance étudiée (10 MW) correspond à une puissance maximale qui serait mise en œuvre.
- Conserver le **raccordement du parc photovoltaïque au réseau de transport d'électricité**, via la création par RTE de deux doubles liaisons électriques en technique souterraine, à une tension de 225 000 volts, connectées au poste électrique de Saucats.

4.2. Les modalités et conditions de poursuite du projet

La localisation d'HORIZEO constitue un des fondements du projet. Toutefois, l'implantation précise des différentes activités prévues dans le cadre du projet n'est pas définie à ce stade. Par ailleurs, les technologies qui seront retenues pour le parc photovoltaïque (notamment « fixe » ou « tracker ») ne sont pas arrêtées. Ces éléments seront précisés au moment du dépôt des dossiers de demandes d'autorisations administratives. Pour ce faire, les maîtres d'ouvrage souhaitent s'appuyer sur un

dispositif de concertation auprès des parties prenantes et du grand public ainsi que sur les études environnementales en cours. Ainsi, le projet sera conçu selon **l'approche ERC-A**, guidée par la recherche des **moindres impacts sur l'environnement et en privilégiant l'évitement des zones à enjeux forts**. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Poursuivre le travail de définition de **l'implantation du parc photovoltaïque** (densité, mosaïque ou monobloc, évitement des enjeux environnementaux, insertion paysagère, gestion du risque incendie, ...) et l'étude de **la ou les technologies adéquates** (fixe ou tracker), en concertation avec les parties prenantes concernées et intéressées ;
- Elaborer un **plan de circulation et d'activités** pour les phases de chantier et d'exploitation en concertation avec les riverains du projet afin de limiter les nuisances ;
- Proposer des **mesures d'insertion paysagère** en cohérence avec les attentes qui seront exprimées au cours de la phase de concertation.

Les maîtres d'ouvrage ont conscience de **la sensibilité du sujet du défrichement** qui a fait l'objet de nombreux échanges au cours du débat public et a été considéré par la CPDP comme le principal point de critique du projet. Le nombre d'hectares concernés sera déterminé après finalisation des études d'implantation et d'impact environnemental dans le cadre des demandes d'autorisations. Toute autorisation de défrichement est par ailleurs soumise à une condition de compensation dont les critères sont fixés par l'Etat. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- **Compenser physiquement au moins le double de la surface qui serait autorisée au défrichement, au plus proche du site du projet** et au plus tôt, pour répondre aux attentes en matière de production sylvicole et de bilan carbone, dans le respect de la réglementation ;
- Mettre en place un **appel à manifestation d'intérêt pour des reboisements au plus proche du site du projet**, dont les modalités seront définies en concertation avec les parties prenantes intéressées et concernées ;
- Travailler avec le groupement forestier, les organismes compétents et les experts forestiers mobilisés sur le volet sylvicole pour mettre en œuvre, **sur la surface conservée en sylviculture**, des **mesures** permettant d'accroître le service écologique rendu par les peuplements existants ou à venir tout en restant compatible avec une **production sylvicole durable**.

L'ampleur du projet HORIZEO et son caractère inédit ont suscité un certain nombre d'inquiétudes quant à **la gestion des risques** qu'il pourrait générer.

Les porteurs de projet souhaitent ici :

- Confirmer à nouveau la grande attention qu'ils portent à ces questions et garantir que **l'ensemble des risques sera traité de façon globale**, en considérant toutes les activités qui constitueront HORIZEO.
- S'engager à **réaliser les études** qui permettront **d'évaluer le plus finement possible les enjeux liés au projet** et de **prévoir des mesures adéquates en conséquence**, notamment sur :
 - le climat local : deux études ont été engagées pour étudier l'effet d'un parc photovoltaïque tel qu'envisagé dans le projet HORIZEO, sur les températures locales. La première, confiée à Météo France, consistera à modéliser l'effet d'un parc photovoltaïque en utilisant des données existantes. La seconde, assurée par l'INRAE et prévue sur un calendrier plus long, prendra en compte des mesures effectuées spécifiquement sur un parc existant afin notamment de les comparer à des mesures effectuées en milieu forestier.
 - le risque « inondation » : Les maîtres d'ouvrage confirment leur engagement visant à ne pas accroître le risque existant et à réaliser les mesures et travaux qui s'avèreraient nécessaires à la prévention et à la maîtrise de ce risque.

- Assurer au public, aux collectivités locales et aux services compétents, que **le risque « incendie » sera abordé avec exemplarité** par Engie et Neoen, qui ont toujours eu à cœur de placer au premier plan la sécurité de leurs parcs photovoltaïques ;
- Affirmer leur ouverture et leur volonté à **coopérer avec le territoire** dans le cadre de **toute démarche de coordination territoriale ou de prévention en matière de cumul des risques**.

Le débat public a été organisé aux prémices du projet. Si certains résultats d'études ont pu être partagés au cours du débat, celles-ci sont toujours en cours. Les maîtres d'ouvrage s'engagent ainsi à **compléter, approfondir et partager les résultats des études en cours** et notamment :

- **Poursuivre les études environnementales** pour évaluer les impacts et définir un programme de mesures d'évitement, de réduction et de compensation adéquat ;
- Mettre en œuvre des études et mesures supplémentaires sur :
 - **les effets** des équipements du projet, sur l'assurabilité des biens publics et privés, **sur la valeur du foncier** et de l'immobilier. Cette étude pourrait être confiée à un notaire ;
 - la qualité de l'eau et la qualité des sols ;
- **Mettre à la disposition du public les résultats des études** environnementales, notamment les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, et de l'évaluation de l'empreinte carbone du projet **et prévoir des temps d'échanges sur celles-ci, au cours de la phase de concertation post-débat public**.
- **Intégrer les retours d'expérience concernant l'énergie photovoltaïque et la biodiversité** afin d'orienter les choix technologiques et les modalités d'exploitation.

4.3- Les apports du projet au territoire

Compte-tenu de l'ambition du projet HORIZEO et des nombreuses demandes exprimées au cours du débat public et conformément aux recommandations exprimées par la CPDP, les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- **Favoriser les retombées économiques pour le territoire**, notamment par le biais des actions suivantes :
 - Solliciter les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Gironde ainsi que l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) Nouvelle Aquitaine, pour identifier et informer les entreprises régionales qui pourraient être amenées à intervenir sur les différents éléments du projet lors de la phase de construction et la phase d'exploitation ;
 - Initier selon les potentialités locales⁴, toute démarche de structuration de filière et notamment l'« approvisionnement des structures » ;
 - Participer à l'émergence d'une filière de panneaux photovoltaïques en soutenant les initiatives existantes⁵ et à venir, dès lors qu'elles s'avèrent compétitives au regard du marché ;
 - Sensibiliser les collectivités concernées sur le calendrier de travaux du projet afin de recenser les entreprises locales existantes qui pourraient être amenées à répondre notamment aux besoins de la base vie.
- **Echanger avec les organismes de recherche régionaux et étudier toute participation à la dynamique régionale en matière de recherche et d'innovation** liée à la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine et particulièrement aux énergies renouvelables et au photovoltaïque ;
- **Favoriser les emplois locaux pour les phases de construction et d'exploitation :**

⁴ Par exemple l'entreprise « Ampex »

⁵ Par exemple le projet « Carbon »

- Recenser les formations dispensées dans les domaines concernés par le projet (construction, travaux, installation, entretien...) et accompagner les acteurs concernés (les collectivités territoriales et les sous-traitants et fournisseurs potentiels) pour structurer l'offre de formation et d'emplois locaux. A ce titre, des partenariats pourraient être noués avec des organismes de formation pour compléter l'offre existante ;
- Participer aux salons régionaux pour l'emploi et pour la formation afin de valoriser et d'informer, notamment le jeune public, des métiers liés aux énergies renouvelables ;
- Prévoir des clauses d'insertion dans les contrats de sous-traitance, à destination des personnes éloignées de l'emploi.
- **Favoriser la participation du territoire dans le financement du projet et l'associer aux retombées.** Ainsi, les porteurs de projet s'engagent à :
 - Etudier l'ouverture du projet photovoltaïque au **financement participatif**. Afin que celui-ci soit le plus compatible possible avec les attentes du territoire, un groupe de travail sera mis en place au cours de la concertation post-débat public ;
 - Solliciter les collectivités territoriales concernées par le projet afin d'étudier toute manifestation d'intérêt de leur part pour **entrer au capital du parc photovoltaïque** ;
 - Prévoir l'ouverture du **capital de la brique agri-énergie aux collectivités intéressées** ;
 - Proposer **une offre verte d'électricité provenant en partie d'HORIZEO**, à destination des particuliers résidant à proximité du site. Cette offre pourrait être mise en place, si le projet obtient ses autorisations administratives, dès la mise en service du parc photovoltaïque ;
 - **Ouvrir et valoriser au sein du site une surface pouvant accueillir du public** sous une forme qui sera précisée en concertation avec les riverains et les parties prenantes intéressées ;
 - Valoriser le **chemin de Saint Jacques de Compostelle** traversant l'aire d'étude du projet.

4.4. Une démarche de participation du public tout au long de la vie du projet

Le débat public a montré une forte attente des parties prenantes et du grand public pour engager des échanges approfondis sur toutes les composantes du projet et à toutes les étapes clés de celui-ci, notamment dès lors que des résultats d'études seront disponibles.

Les maîtres d'ouvrage considèrent l'association du public au développement du projet comme une démarche globale et continue. Ainsi, la première étape majeure, qui s'est ouverte le 9 septembre 2021 avec le débat public, a permis de questionner en profondeur le contexte du projet et son opportunité même, au regard, notamment, des enjeux nationaux et régionaux de la transition énergétique et de ses impacts sur le territoire concerné.

La fin du débat, le 9 janvier, n'a pas marqué la fin de cette démarche mais bien celle de cette première étape. Dans le cadre d'un processus qui se poursuivra dans les prochaines semaines et les prochains mois, une seconde séquence majeure sera organisée : la concertation préalable à l'enquête publique, conduite par les maîtres d'ouvrage et sous l'égide de garantes ou garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public.

Ainsi, les maîtres d'ouvrage inscriront pleinement cette phase de concertation dans la continuité et en cohérence avec le débat public en portant les mêmes exigences fondamentales vis-à-vis du public que celles ayant présidé au débat public organisé par la CPDP :

- **Associer l'ensemble des publics** : parties prenantes politiques, associatives et économiques, les habitants de la Communauté de communes de Montesquieu, au premier rang desquels les Saucatais, dans un dispositif où la proximité constituera une dimension essentielle.
- **Informé en transparence et en détail sur le projet**. La qualité de l'information qui sera délivrée sera ainsi une préoccupation majeure, tout comme l'accessibilité, à la fois des documents qui seront mis à disposition, et du dispositif de concertation qui sera proposé au public. Les maîtres d'ouvrage s'attacheront également à **rendre compte des échanges** issus des rencontres publiques pour faciliter l'accès à l'information pour toutes et tous.
- **Approfondir le développement du projet** : après un débat public notamment porté sur l'opportunité du projet, les maîtres d'ouvrage auront à cœur de pouvoir entrer dans ses détails et questionner avec le public ses caractéristiques techniques, ses impacts, ses mesures d'accompagnement, afin de construire avec le territoire le projet le plus adapté pour une insertion la plus pertinente possible dans son environnement.

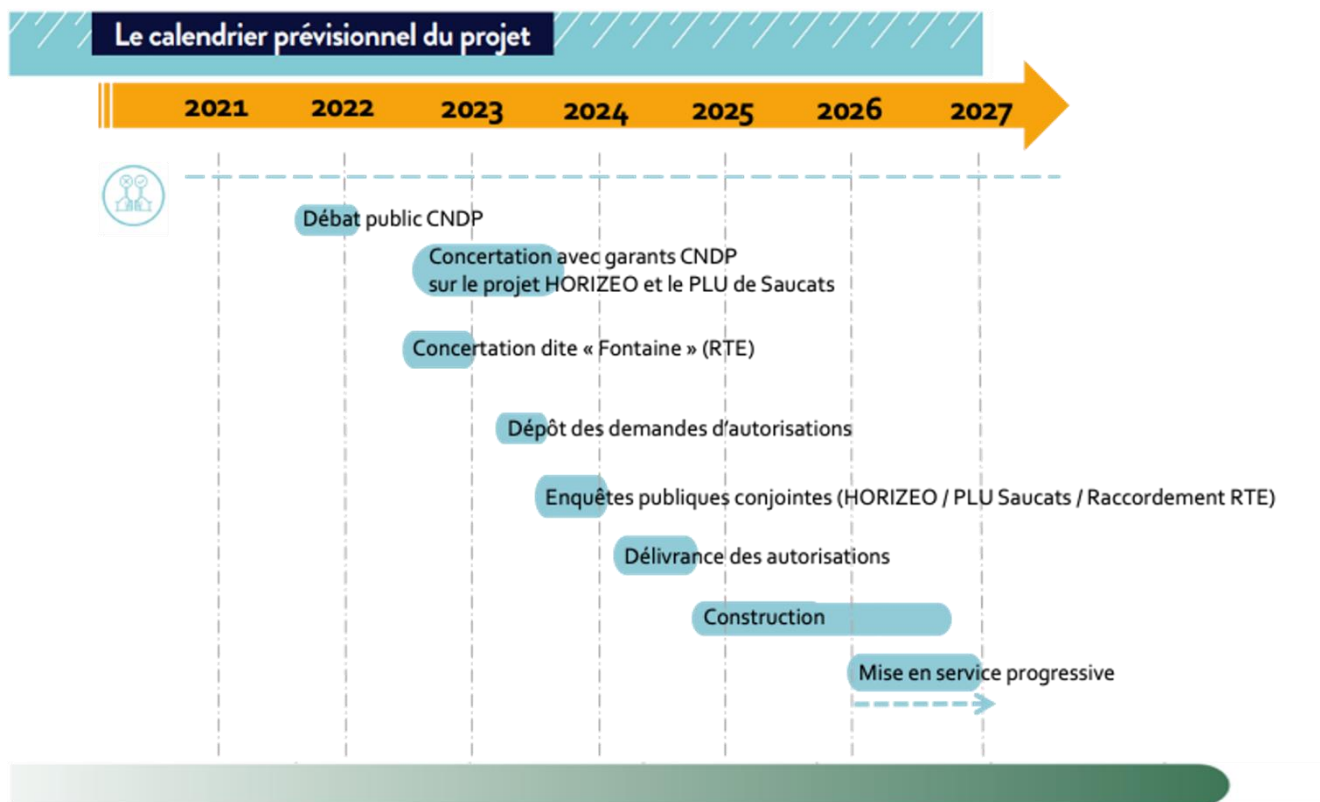
Cette **démarche de concertation continue** s'articulera autour d'actions d'information et de concertation qui seront à affiner en fonction des attentes du grand public et des parties prenantes, en lien avec les garantes et/ou garants de la concertation qui seront nommé-e-s par la CNDP.

Les maîtres d'ouvrage proposent ainsi de mettre en œuvre :

- **un site internet d'information sur le projet à destination du public**, qui sera mis en ligne à la date de parution du présent document. Ce site sera consultable à l'adresse www.horizeo-saucats.fr. Au-delà de la présentation du projet et des maîtres d'ouvrage, il proposera de multiples fonctionnalités telles que l'accès à des ressources numériques (études, rapports, comptes-rendus de rencontres publiques, bilan de concertation...), un formulaire de contact, une page de foire aux questions, ou bien des outils interactifs développés pour le débat public, tels qu'un outil de visualisation 360° de la plateforme et un serious game. Les modalités de ce site internet et notamment son contenu pourront évoluer en fonction des besoins liés à la concertation et à l'information ;
- des **actions d'information du public** qui pourraient notamment prendre les formes suivantes : des visites du site du projet, des visites d'installations existantes, la participation à des salons pour la formation et l'emploi, des expositions itinérantes sur l'environnement du site étudié, des points de rencontres mobiles à l'occasion d'événements sur le territoire du projet, etc. ;
- **des temps d'échanges et d'information auprès d'un public le plus large possible**, sous la forme, par exemple, de réunions publiques ou de forums d'information, à toutes les étapes clés du projet ;
- **un dispositif participatif adéquat** pour associer parties prenantes et grand public à la poursuite du développement du projet. Ce dispositif participatif pourrait comprendre :
 - un **comité de suivi** à destination du public et des riverains du projet, outil de concertation et de partage privilégié pour échanger notamment sur les sujets suivants : études environnementales, implantation du projet, mesures paysagères, gestion des risques, mesures d'accompagnement et tout autre sujet d'intérêt.
 - des **rencontres, ateliers et échanges thématiques**, notamment sur les sujets suivants : reboisements, agri-énergie et agriculture, biodiversité, gestion des risques, effets microclimatiques, etc. Ces échanges pourraient associer les filières sylvicole, agricole, viticole et photovoltaïque, les associations environnementales, les


associations de citoyens, les collectivités concernées, le monde universitaire et de la recherche, ainsi que toute partie prenante intéressée.

Le projet HORIZEO tel que défini aujourd’hui s’inscrira dans le **calendrier prévisionnel** suivant :



Le 31 mai 2022

M. Bruno HERNANDEZ
Directeur de Projet
ENGIE

DocuSigned by:

93105C9950B6438...

M. Guillaume DECAEN
*Directeur du développement -
France*
NEOEN

DocuSigned by:
Guillaume Decaen
C6337A2817C64AD...

Mme Delphine PORFIRIO
*Directrice du Département
Concertation et
Environnement*
RTE

DocuSigned by:
Delphine PORFIRIO
B6264E39C4DD4E5...

ANNEXE N°1 : Tableau de synthèse des engagements des porteurs de projet aux recommandations leur étant adressées

N°	Nom de la recommandation	Contenu de la recommandation	<i>Engagements des porteurs de projet (extraits de la décision ou précisions)</i>
R1	Ouverture d'un espace numérique	Ouvrir le plus rapidement possible après la publication du compte rendu de la CPDP un site d'information sur le projet. (Un tel site pourrait, même modifié, servir ensuite de support à la concertation post débat.)	Mettre en ligne, à la date de parution du présent document, un site internet d'information sur le projet à destination du public. Ce site sera consultable à l'adresse www.horizeo-saucats.fr . Au-delà de la présentation du projet et des maîtres d'ouvrage, il proposera de multiples fonctionnalités telles que l'accès à des ressources numériques (études, rapports, comptes-rendus de rencontres publiques, bilan de concertation...), un formulaire de contact, une page de foire aux questions, ou bien des outils interactifs développés pour le débat public, tels qu'un outil de visualisation 360° de la plateforme et un serious game. Les modalités de ce site internet et notamment son contenu pourront évoluer en fonction des besoins liés à la concertation et à l'information ;
R2	Association du public et des parties prenantes au suivi des études	Faire connaître les démarches entreprises en vue de l'association du public, de la société civile et du territoire au suivi et le cas échéant à la conduite des études en cours ou à venir. Selon les sujets, l'appel à participation devrait s'adresser aux organismes de protection de l'environnement, aux professionnels de la filière forestière, de l'agriculture et de la viticulture, aux organisations publiques d'expertise, aux syndicats professionnels du photovoltaïque, aux associations qui se sont exprimées sur le projet, aux collectivités concernées et en particulier la Communauté de communes de Montesquieu.	Mettre à la disposition du public et prévoir des temps d'échanges sur les résultats des études environnementales, notamment les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, et de l'évaluation de l'empreinte carbone du projet, au cours de la phase de concertation post-débat public. Pour cela, les Maîtres d'ouvrage s'engagent à organiser une concertation préalable à l'enquête publique, sous l'égide de garantes ou garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public. Ainsi, les maîtres d'ouvrage inscriront pleinement la phase de concertation dans la continuité et en cohérence avec le débat public en portant les mêmes exigences fondamentales vis-à-vis du public que celles ayant présidé au débat public organisé par la CPDP : <ul style="list-style-type: none"> - Associer l'ensemble des publics : parties prenantes politiques, associatives et économiques, les habitants de la Communauté de communes de Montesquieu, au premier rang desquels les Saucatais, dans un dispositif où la proximité constituera une dimension essentielle. - Informé en transparence et en détail sur le projet : la qualité de l'information qui sera délivrée sera ainsi une préoccupation majeure, tout comme l'accessibilité, à la fois des documents qui seront mis à disposition, et du dispositif de concertation qui sera proposé au public. Les maîtres d'ouvrage s'attacheront également à rendre compte des échanges issus des rencontres publiques pour faciliter l'accès à l'information pour toutes et tous.

- **Approfondir le développement du projet** : après un débat public notamment porté sur l'opportunité du projet, les maîtres d'ouvrage auront à cœur de pouvoir entrer dans ses détails et questionner avec le public ses caractéristiques techniques, ses impacts, ses mesures d'accompagnement, afin de construire avec le territoire le projet le plus adapté pour une insertion la plus pertinente possible dans son environnement

Les maîtres d'ouvrage proposent ainsi de mettre en œuvre :

- **un site internet d'information sur le projet à destination du public**, qui sera mis en ligne à la date de parution du présent document. Ce site sera consultable à l'adresse www.horizeo-saucats.fr. Au-delà de la présentation du projet et des maîtres d'ouvrage, il proposera de multiples fonctionnalités telles que l'accès à des ressources numériques (études, rapports, comptes-rendus de rencontres publiques, bilan de concertation...), un formulaire de contact, une page de foire aux questions, ou bien des outils interactifs développés pour le débat public, tels qu'un outil de visualisation 360° de la plateforme et un serious game. Les modalités de ce site internet et notamment son contenu pourront évoluer en fonction des besoins liés à la concertation et à l'information ;
- **des actions d'information du public** qui pourraient notamment prendre les formes suivantes : des visites du site du projet, des visites d'installations existantes, la participation à des salons pour la formation et l'emploi, des expositions itinérantes sur l'environnement du site étudié, des points de rencontres mobiles à l'occasion d'événements sur le territoire du projet, etc. ;
- **des temps d'échanges et d'information auprès d'un public le plus large possible**, sous la forme, par exemple, de réunions publiques ou de forums d'information, à toutes les étapes clés du projet ;
- **un dispositif participatif adéquat** pour associer parties prenantes et grand public à la poursuite du développement du projet. Ce dispositif participatif pourrait comprendre :
 - un **comité de suivi** à destination du public et des riverains du projet, outil de concertation et de partage privilégié pour échanger notamment sur les sujets suivants : études environnementales, implantation du projet, mesures paysagères, gestion des risques, mesures d'accompagnement et tout autre sujet d'intérêt.

			<ul style="list-style-type: none"> des rencontres, ateliers et échanges thématiques, notamment sur les sujets suivants : reboisements, agri-énergie et agriculture, biodiversité, gestion des risques, effets microclimatiques, etc. Ces échanges pourraient associer les filières sylvicole, agricole, viticole et photovoltaïque, les associations environnementales, les associations de citoyens, les collectivités concernées, le monde universitaire et de la recherche, ainsi que toute partie prenante intéressée.
R3	Concertation « circulaire Fontaine »	Organiser une ou plusieurs réunions ouvertes aux habitants et habitantes de Saucats lors de la concertation sur le raccordement (dite circulaire Fontaine), en allant au-delà des parties prenantes et des réunions prévues réglementairement.	Inviter les habitants de Saucats à une réunion d'information et d'échanges sur l'aire d'étude envisagée et sur les fuseaux étudiés organisée par RTE. Le bilan de ces échanges avec le public sera porté à la connaissance des participants invités par le préfet de la Gironde à la concertation Fontaine (associations, autorités et services déconcentrés de l'État, collectivités locales, partenaires socio-économiques...).
R5	Etudes	Compléter ou s'engager à compléter les études présentées au cours du débat public (cf points suivants) :	
R5.1	Incendie et explosion	Faire un inventaire et un retour d'expériences sur les incendies, incidents et accidents ayant concerné des parcs photovoltaïques en Nouvelle-Aquitaine et en France ainsi que des briques du même type que celles envisagées sur le parc.	<p>Poursuivre la définition des mesures de prévention contre les risques d'incendies en collaboration avec les organismes compétents. Dans ce cadre, un partage des informations à disposition des porteurs de projet pourra être opéré concernant les incidents, accidents et incendies</p> <p>S'agissant du risque incendie, un souhait d'information concernant les retours d'expériences sur les parcs photovoltaïques en exploitation a été émis. Les maîtres d'ouvrage partageront les données dont ils disposent, mais ils ne sont ni en position ni en capacité de fournir des informations sur des installations exploitées par d'autres entreprises, et adresseront cette demande aux services compétents.</p>
R5.2	Impact hydrologique	Compléter les études hydrologiques concernant les impacts du projet en tenant compte des périodes de hautes et de basses eaux, des effets de pollution des eaux en aval liés à leur ruissellement sur les terres agricoles ou artificialisées	<p>Réaliser les études qui permettront d'évaluer le plus finement possible les enjeux liés au projet et de prévoir des mesures adéquates en conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none"> Concernant le risque « inondation », les maîtres d'ouvrage confirment leur engagement visant à ne pas accroître le risque existant et à réaliser les mesures et travaux qui s'avèreraient nécessaires à la prévention et à la maîtrise de ce risque. Pour cela, le bureau d'étude Antea Group réalise une étude hydrogéologique et hydraulique, ayant pour objectifs de quantifier les impacts du projet sur la nappe et sur les eaux superficielles, évaluer les

			possibilités de pompage dans la nappe du plio-quaternaire, proposer des mesures.
R5.3	Cumul des risques	Produire une vision globale de site des cumuls de risques, du stade de la conception des équipements jusqu'aux dispositifs de sécurité	Traiter l'ensemble des risques de façon globale, en considérant toutes les activités qui constitueront HORIZEO.
R5.4	Climat local	Etudier les impacts possibles du projet sur le climat local : îlot de chaleur, ennuagement, modification de l'aérodynamique, baisse de la résistance aux tempêtes.	Réaliser les études qui permettront d'évaluer le plus finement possible les enjeux liés au projet et de prévoir des mesures adéquates en conséquence, sur le climat local : deux études ont été engagées pour étudier l'effet d'un parc photovoltaïque tel qu'envisagé dans le projet HORIZEO, sur les températures locales. La première, confiée à Météo France, consistera à modéliser l'effet d'un parc photovoltaïque en utilisant des données existantes. La seconde, assurée par l'INRAE et prévue sur un calendrier plus long, prendra en compte des mesures effectuées spécifiquement sur un parc existant afin notamment de les comparer à des mesures effectuées en milieu forestier.
R5.5	Prévention des risques	Envisager la préparation des populations riveraines à la survenue d'accidents majeurs. Prévoir l'association des populations et des collectivités à un dispositif permanent de suivi de la sécurité sur le site et sur le territoire et dans ce cadre envisager des scénarios de préparation à la survenue d'accidents majeurs.	Traiter l'ensemble des risques de façon globale, en considérant toutes les activités qui constitueront HORIZEO. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage rappellent leur ouverture et leur volonté à coopérer avec le territoire dans le cadre de toute démarche de coordination territoriale ou de prévention en matière de cumul des risques. Enfin, le sujet de la gestion des risques pourrait être un des sujets traités dans le cadre du « comité de suivi » que les maîtres d'ouvrage souhaitent mettre en place.
R5.6	Retour d'expérience	Effectuer et partager le retour d'expérience sur les équipements de même nature que ceux envisagés dans le cadre du projet HORIZEO et exploités par les maîtres d'ouvrage.	Proposer des visites de sites et d'équipements existants au cours de la phase de concertation à venir. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage mettront à disposition toute information en leur possession qui sera jugée nécessaire pour répondre aux questionnements des riverains et des parties prenantes. Ces informations pourront être apportées et diffusées via le site internet du projet et/ou lors des temps d'échanges qui seront organisés tout au long de la concertation.
R5.7	Effet sur le foncier	Engager une étude sur les effets des équipements du projet, sur l'assurabilité des biens publics et privés, sur la valeur du foncier et de l'immobilier.	Mettre en œuvre des études et mesures supplémentaires sur les effets des équipements du projet, sur l'assurabilité des biens publics et privés, sur la valeur du foncier et de l'immobilier. Cette étude pourrait être confiée à un notaire.

R5.8	Vision territoriale	Compte tenu des observations faites sur le cumul des risques liés au projet avec ceux d'ores et déjà présents à l'échelle du territoire, la commission invite les maîtres d'ouvrage à participer à la démarche de la Communauté de communes de Montesquieu visant à établir un inventaire et une coordination territoriale en la matière.	Rappeler l'ouverture des porteurs de projet et leur volonté à coopérer avec le territoire dans le cadre de toute démarche de coordination territoriale ou de prévention en matière de cumul des risques.
-------------	---------------------	---	--

<p>R5.9</p>	<p>Biodiversité</p>	<p>Compléter ou s'engager à compléter les études sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'extension du périmètre d'établissement de l'état initial à 5 km autour du site. - Le degré possible d'évitement des impacts biodiversité au regard des autres critères nécessairement pris en compte dans l'établissement du plan masse (risques incendie ou inondation par exemple). - La prise en compte des incidences cumulées du point de vue du dérangement des milieux (par exemple pour la faune au sol) pour les phases chantier, fonctionnement, démantèlement et pour toutes les installations y compris le dispositif de clôture. - L'installation de panneaux plus favorables à la biodiversité. - Le respect de l'objectif de neutralité écologique ou de « zéro perte de biodiversité » à travers la définition claire d'un programme de compensations environnementales. - Les effets éventuels de la plateforme : <ul style="list-style-type: none"> • Sur la qualité de l'eau potable. • Sur la pollution des sols par le choix des matériaux pour les pieux. - Les améliorations possibles du projet en matière de paysage. 	<p>Confirmer que les aires d'études sont proportionnées aux enjeux identifiés et pour certaines sur un périmètre de 5 km autour du site. L'étendue des aires d'études a été définie pour répondre aux enjeux environnementaux vis-à-vis d'un tel projet. L'aire d'étude éloignée (5 km), principalement utilisée pour l'étude du paysage, sera aussi utilisée pour l'étude des zonages d'inventaire et de protection du milieu naturel (Natura 2000, ZNIEFF, etc.) et pour la définition des trames vertes et bleues autour du site. Concernant les inventaires, des compléments relatifs aux orthoptères vont être organisés cette année sur l'aire d'étude immédiate du projet.</p> <p>Poursuivre les études environnementales pour évaluer les impacts et définir un programme de mesures d'évitement, de réduction et de compensation adéquat ;</p> <p>Communiquer sur le degré d'évitement possible dès lors que celui-ci sera connu ;</p> <p>Poursuivre le travail de définition de l'implantation du parc photovoltaïque (densité, mosaïque ou monobloc, évitement des enjeux environnementaux, insertion paysagère, gestion du risque incendie, ...) et l'étude de la ou les technologies adéquates (fixe ou tracker) en concertation avec les parties prenantes concernées et intéressées. A ce titre, le scénario alternatif n°3 proposé par plusieurs parties prenantes, présentant une implantation en mosaïque, avec des panneaux photovoltaïques montés sur trackers, sera étudié plus précisément ;</p> <p>Intégrer les retours d'expérience concernant l'énergie photovoltaïque et la biodiversité afin d'orienter les choix technologiques et les modalités d'exploitation.</p> <p>Mettre en œuvre des études et mesures supplémentaires sur la qualité de l'eau et la qualité des sols ;</p> <p>Proposer des mesures d'insertion paysagère en cohérence avec les attentes qui seront exprimées au cours de la phase de concertation.</p>
--------------------	---------------------	--	--

R5.10	Bilan carbone	Rendre publiques et mettre en discussion les études sur le bilan carbone effectuées par Ginkgo21 et l'INRAE et la revue critique qui en aura été faite dès l'achèvement de cette dernière.	Mettre à la disposition du public et prévoir des temps d'échanges sur l'évaluation de l'empreinte carbone du projet, au cours de la phase de concertation post-débat public.
R6	Boisements compensateurs	Indiquer comment il sera tenu compte des demandes exprimées par le public concernant la localisation et la qualité des boisements compensateurs :	<p>Compenser physiquement au moins le double de la surface qui serait autorisée au défrichement, au plus proche du site du projet et au plus tôt, pour répondre aux attentes en matière de production sylvicole et de bilan carbone, dans le respect de la réglementation ;</p> <p>Mettre en place un appel à manifestation d'intérêt pour des reboisements au plus proche du site du projet, dont les modalités seront définies en concertation avec les parties prenantes intéressées et concernées ;</p> <p>Travailler avec le groupement forestier, les organismes compétents et les experts forestiers mobilisés sur le volet sylvicole pour mettre en œuvre, sur la surface conservée en sylviculture, des mesures permettant d'accroître le service écologique rendu par les peuplements existants ou à venir tout en restant compatible avec une production sylvicole durable.</p>
		- priorité au département de la Gironde,	
		- taille et nature des parcelles compensées,	
		- prise en compte des questions de transports et de proximité avec les sites de transformation du bois, - suivi et transparence des reboisements.	
R7	Caractéristiques structurantes de la plateforme	Approfondir et ou expliciter leur position actuelle sur les suggestions émises par le public concernant les caractéristiques structurantes de la plateforme (cf ci-dessous)	
R7.1	Taille du parc photovoltaïque	Réduction de la taille du parc ou de la puissance installée, ou maintien d'une puissance installée équivalente mais sur une surface plus grande.	<p>Conserver la puissance du parc photovoltaïque, équipement entièrement réversible, au regard de l'urgence climatique, de l'importance croissante de l'indépendance énergétique de la France, du rééquilibrage et de la diversification du mix et de la nécessaire accélération de la transition énergétique, si la prise en compte des enjeux environnementaux, la gestion des risques et les modalités techniques le permettent.</p> <p>L'implantation précise des différentes activités prévues dans le cadre du projet n'est pas définie à ce stade. Par ailleurs, les technologies qui seront retenues pour le parc photovoltaïque (notamment « fixe » ou « tracker ») ne sont pas arrêtées. Ces éléments seront précisés au moment du dépôt des dossiers de demande d'autorisations administratives. Pour ce faire, les maîtres d'ouvrage souhaitent s'appuyer sur un dispositif de concertation auprès des parties prenantes et du grand public ainsi que sur les études environnementales en cours.</p>
R7.2	Technologie des panneaux photovoltaïque	Recours à des technologies différentes de celles envisagées initialement.	

<p>R7.3</p>	<p>Localisation du projet</p>	<p>Implantation des installations d'Horizeo (parc photovoltaïque et briques) sur un autre site qui permettrait le raccordement au poste RTE de Saucats mais ne nécessiterait pas de défrichement. Information du public sur les démarches entreprises pour étudier cette possibilité.</p>	<p>Maintien de l'aire d'étude du projet. Les maîtres d'ouvrage souhaitent rappeler ici le caractère unique de ce site pour engager un projet de production d'électricité renouvelable responsable et d'envergure tel qu'HORIZEO. Il présente en effet un ensemble de conditions favorables qui, additionnées, créent une opportunité sans précédent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une parcelle d'environ 2 000 hectares appartenant à un groupement forestier, divisée en deux parties entièrement clôturées, inaccessibles au public, aujourd'hui exploitées pour de la production industrielle de bois, des chasses privées ainsi que d'autres usages récréatifs comme le ball trap et le tir longue distance ; • La proximité au poste électrique de Saucats (3,5 km à vol d'oiseau) qui dispose d'une très grande capacité d'injection d'électricité sur le réseau ; • Le fort potentiel d'ensoleillement au niveau de l'aire d'étude ; • Un retour d'expérience de plus 15 années de développement du photovoltaïque au sol sur des zones naturelles sylvicoles ; • La proximité à l'aire métropolitaine bordelaise, un pôle d'attractivité fortement consommateur d'énergies ; • La proximité immédiate d'une conduite de gaz qui pourrait permettre, à terme, la réinjection d'hydrogène renouvelable ; • L'accessibilité du terrain, un atout pour la phase de travaux et pour la phase d'exploitation <p>A la connaissance des maîtres d'ouvrage, il n'existe pas de site qui réponde aux mêmes conditions favorables que l'aire d'étude considérée dans le cadre du projet. Inversement, la conjonction unique de la proximité du poste RTE de Saucats avec une vaste surface sylvicole clôturée permet d'envisager un projet de grande envergure, qui ne soit pas réparti sur plusieurs propriétés. En regard de ces caractéristiques, les maîtres d'ouvrage confirment donc la pertinence de l'aire d'étude du projet.</p>
<p>R7.4</p>	<p>Briques</p>	<p>- Augmentation de la surface consacrée à l'agrivoltaïsme. - Suppression du centre de données. - Redimensionnement à la baisse ou à la hausse des briques « électrolyseur » et « batteries de stockage ».</p>	<p>Conserver la brique « agri-énergie » sur une surface de 10 à 25 ha : les projets agrivoltaïques doivent garantir une production agricole viable et pérenne en offrant un service de protection climatique. Ils sont soutenus par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) au titre du régime des Appels d'Offres Innovation et ont une taille moyenne de 4 ha. A date, il est ainsi privilégié une brique agri-énergie de 10 à 25 ha, ce qui permettrait de tester plusieurs solutions agrivoltaïques en adéquation avec les</p>

dynamiques territoriales locales (filrière, acteurs locaux, demande des consommateurs, organismes de suivi technique...).

Etudier la possibilité d'augmenter la surface dédiée aux activités agricoles au sein de la zone d'étude du projet ;

S'il est difficile d'envisager une surface supérieure à 25 ha pour l'agri-énergie, les maîtres d'ouvrage souhaitent favoriser les coactivités agricoles et photovoltaïques et s'engagent à en étudier toutes les formes pertinentes au regard de l'aptitude des sols.

Déplacer le centre de données hors de l'aire d'étude d'HORIZEO, dans une zone artificialisée voire urbaine, avec une alimentation à 100% en énergies renouvelables, en étudiant prioritairement les sites permettant une alimentation par HORIZEO (par raccordement ou contrat d'achat d'électricité) ou un raccordement direct à un parc photovoltaïque ainsi qu'une valorisation de sa chaleur fatale ;

Conserver les batteries de stockage ; L'objectif principal de celles-ci étant de réguler la fréquence du réseau électrique, le dimensionnement proposé de 40MW apparaît aujourd'hui proportionné par rapport aux besoins de ce dernier et de son gestionnaire RTE. Cependant, s'il s'avère lors de la concertation que ces besoins évoluent, la puissance pourra alors être revue afin de s'adapter à ces nouvelles données.

Poursuivre l'étude de l'implantation et de la puissance de l'électrolyseur au regard de l'identification des usages potentiels et des expressions qui seront recueillies au cours de la phase de concertation. Les maîtres d'ouvrage confirment par ailleurs que la puissance étudiée (10 MW) correspond à une puissance maximale qui serait mise en œuvre.

R8	Alternatives et scénarios	Répondre aux contre-propositions formulées dans le cadre de l'atelier des alternatives et des scénarios et indiquer comment elles peuvent influencer sur le projet.	<p>Les scénarios n°1 et 4, intitulés respectivement Sobriété renforcée et Nucléaire prépondérant proposent des visions de choix énergétiques contrastés, davantage à destination du législateur que des porteurs de projets. A l'image des rédacteurs du scénario n°2 nommé Sites anthropisés bâtis et non-bâtis, de nombreux participants ont remis en cause le principe d'implanter un parc photovoltaïque sur le site présenté. Bien que les maîtres d'ouvrage aient pu exprimer le fait qu'ils accordent la priorité au développement de projets sur des sites artificialisés, ces derniers ne représentent cependant qu'un ensemble limité de sites. Ils sont le plus souvent de taille modeste, parfois éloignés du réseau électrique, sur des terrains complexes (décharges, carrières, mines, sites et sols pollués, ...), venant renchérir de manière significative le coût de production de l'énergie. Aussi, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique en délais et en volume, les maîtres d'ouvrage considèrent qu'il est nécessaire d'étudier également des projets plus conséquents sur d'autres types de terrains, y compris sylvicoles.</p> <p>Le scénario n°3 propose quant à lui une technologie de stockage thermique, cette technologie est encore au stade de prototype et les maîtres d'ouvrage n'envisagent pas de les développer à l'échelle du parc photovoltaïque d'HORIZEO. Ils suivront toutefois avec attention les évolutions des prototypes qui pourraient être développés.</p> <p>Ils étudieront en revanche plus précisément ce scénario alternatif, vis-à-vis des panneaux photovoltaïques montés sur trackers.</p>
R9	Gouvernance	Répondre aux attentes exprimées en matière de gouvernance du projet (cf ci-dessous)	Favoriser la participation du territoire dans le financement du projet et l'associer aux retombées. Ainsi, les porteurs de projet s'engagent à :
R9.1		Les maîtres d'ouvrage sont-ils ouverts à la participation d'une ou plusieurs collectivités au capital et ou à la gouvernance du projet et sous quelles formes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'ouverture du projet photovoltaïque au financement participatif. Afin que celui-ci soit le plus compatible possible avec les attentes du territoire, un groupe de travail sera mis en place au cours de la concertation post-débat public ;
R9.2		Sont-ils ouverts à la participation de citoyens au capital et ou à la gouvernance du projet et sous quelles formes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les collectivités territoriales concernées par le projet afin d'étudier toute manifestation d'intérêt de leur part pour entrer au capital du parc photovoltaïque ; • Prévoir l'ouverture du capital de la brique agri-énergie aux collectivités intéressées.

R10	Accès des particuliers et des collectivités à l'électricité produite par Horizeo	Répondre aux attentes exprimées d'une offre d'électricité au grand public.	Proposer une offre verte d'électricité provenant en partie d'HORIZEO, à destination des particuliers résidant à proximité du site. Cette offre pourrait être mise en place, si le projet obtient ses autorisations administratives, dès la mise en service du parc photovoltaïque.
R11	Retombées territoriales	Répondre aux attentes de retombées économiques et sociales du projet pour le territoire exprimées par le public	Favoriser les retombées économiques pour le territoire , notamment par le biais des actions suivantes :
R11.1		En donnant chaque fois que cela sera possible la priorité aux partenaires et fournisseurs du territoire pour tous les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Gironde ainsi que l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) Nouvelle Aquitaine, pour identifier et informer les entreprises régionales qui pourraient être amenées à intervenir sur les différents éléments du projet lors de la phase de construction et la phase d'exploitation ;
R11.2		En coopérant avec les professionnels du secteur pour le renforcement de la filière nationale et régionale de fabrication d'équipements pour le parc et pour chacune des briques.	<ul style="list-style-type: none"> • Initier selon les potentialités locales⁶, toute démarche de structuration de filière et notamment l'« approvisionnement des structures » ; • Participer à l'émergence d'une filière de panneaux photovoltaïques en soutenant les initiatives existantes⁷ et à venir, dès lors qu'elles s'avèrent compétitives au regard du marché ;
R11.3		En prévoyant des clauses d'insertion en phase de chantier et fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les collectivités concernées sur le calendrier de travaux du projet afin de recenser les entreprises locales existantes qui pourraient être amenées à répondre notamment aux besoins de la base vie.
R11.4		En participant à la structuration de l'offre de formation pour les futurs emplois du parc.	<p>Echanger avec les organismes de recherche régionaux et étudier toute participation à la dynamique régionale en matière de recherche et d'innovation liée à la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine et particulièrement aux énergies renouvelables et au photovoltaïque ;</p> <p>Favoriser les emplois locaux pour les phases de construction et d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les formations dispensées dans les domaines concernés par le projet (construction, travaux, installation, entretien...) et accompagner les acteurs concernés (les collectivités territoriales et les sous-traitants et

⁶ Par exemple l'entreprise « Ampex »

⁷ Par exemple le projet « Carbon »

			<p>fournisseurs potentiels) pour structurer l'offre de formation et d'emplois locaux. A ce titre, des partenariats pourraient être noués avec des organismes de formation pour compléter l'offre existante ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux salons régionaux pour l'emploi et pour la formation afin de valoriser et d'informer notamment le jeune public, des métiers liés aux énergies renouvelables ; • Prévoir des clauses d'insertion dans les contrats de sous-traitance, à destination des personnes éloignées de l'emploi.
R12	Impacts à proximité	Répondre aux préoccupations exprimées par le public concernant les impacts et retombées pour les Saucatais (cf ci-dessous)	
R12.1		Dans la définition du plan de masse : distance du site aux hameaux les plus peuplés, maintien ou élargissement de l'ouverture au public des sentiers actuels, non-modification d'accès et de l'usage des routes existantes, installation d'un dispositif d'information touristique, d'animation scientifique et ou technique (exemples : plateforme d'observation, éco-lieu).	<p>L'implantation précise des éléments du projet HORIZEO n'est pas définie à ce stade. En revanche, les maîtres d'ouvrage s'engagent à :</p> <p>Poursuivre le travail de définition de l'implantation optimale du parc photovoltaïque (densité, mosaïque ou monobloc, évitement des enjeux environnementaux, insertion paysagère, gestion du risque incendie, ...) et l'étude de la ou les technologies adéquates (fixe ou tracker) en concertation avec les parties prenantes concernées et intéressées</p> <p>Ouvrir et valoriser au sein du site une surface pouvant accueillir du public sous une forme qui sera précisée en concertation avec les riverains et les parties prenantes intéressées ;</p> <p>Valoriser le chemin de Saint Jacques de Compostelle traversant l'aire d'étude du projet.</p>
R12.2		En phase chantier : circulation, bruits diurnes et nocturnes	Elaborer un plan de circulation et d'activités pour les phases de chantier et d'exploitation en concertation avec les riverains du projet afin de limiter les nuisances.
R12.3		En phase fonctionnement : circulation, bruits	
R12.4		Recours maximum à la ressource locale en matière de services de proximité (ravitaillement, commerces, hébergement).	Sensibiliser les collectivités concernées sur le calendrier de travaux du projet afin de recenser les entreprises locales existantes qui pourraient être amenées à répondre notamment aux besoins de la base vie.